



Côte d'Ivoire - Normalisation

01 B. P.: 1872 Abidjan 01

Tél. : 20 01 10 74

Fax : 22 41 52 97

[info@codinorm.ci](mailto:info@codinorm.ci)

A large graphic of an unrolled scroll with a black outline and rounded corners. The scroll is unrolled from the top-left and bottom-left corners, with the unrolled portions shaded in light gray. The text "BILAN D'ACTIVITES 2016" is written across the center of the scroll in a large, bold, outlined, sans-serif font.

# BILAN D'ACTIVITES 2016

Février 2017

## **SOMMAIRE**

PRESENTATION DE CODINORM.....	3
NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
VISION ET STRATEGIE DE CODINORM .....	7
NOUVELLE APPROCHE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FILIERES A TRAVERS LES COMITES TECHNIQUES .....	7
BILAN DES ACTIVITES 2016 .....	8
A.  PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020.....	8
B.  NORMALISATION.....	10
B.1  Normalisation nationale .....	10
B.2  Normalisation régionale .....	11
B.3  Participation à la normalisation internationale.....	12
C.  CERTIFICATION.....	15
C.1  Attestations de conformité .....	15
C.2  Validation des fiches techniques de production.....	18
C.3  Marque NI.....	19
C.4  Certification de personnes.....	22
D.  PROMOTION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ .....	23
E.  CENTRE D’INFORMATION SUR LES NORMES ET LA RÉGLEMENTATION.....	26
E.1  Séminaire et ateliers .....	26
E.2  Services aux membres.....	26
E.3  Librairie et vente de normes 2016.....	27
E.4  Veille normative.....	27
E.5  Plateforme de veille et d’accès aux normes .....	28
F.  QUALITÉ INTERNE .....	28
G.  REPRÉSENTATION DE LA CÔTE D’IVOIRE DANS LES INSTANCES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES DE NORMALISATION .....	29
H.  FAITS MARQUANTS.....	31
H.1  Travaux de normalisation.....	31
H.2  Cadre réglementaire .....	31
H.3  Politique Nationale de la Qualité .....	31
H.4  Autres .....	32
I.  RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION TECHNIQUE .....	33
J.  PERSPECTIVES .....	33

# BILAN DES ACTIVITES 2016

## PRESENTATION DE CODINORM

CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation) est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique créée le 24 septembre 1992 par le secteur privé après une autorisation du Gouvernement ivoirien en Conseil des Ministres le 26 août 1992. Elle est gérée par un Conseil d'Administration de vingt-trois (23) membres dont neuf (09) du secteur public.

- **Liste des membres du Conseil d'Administration – secteur privé**

Les structures privées membres du Conseil d'Administration de CODINORM sont :

- |                       |                |
|-----------------------|----------------|
| - CCI,                | - SICABLE,     |
| - CGE-CI,             | - SIR,         |
| - FNISCI,             | - SITAB,       |
| - GPP,                | - TRCI,        |
| - Groupe CFAO (MIPA), | - UNILEVER-CI. |
| - NESTLE-CI,          |                |

- **Liste des membres du Conseil d'Administration – secteur public**

Les structures publiques membres du Conseil d'Administration de CODINORM sont :

- Ministère de l'Agriculture et du développement rural,
- Ministère de la Construction, du Logement de l'Assainissement et de l'Urbanisme,
- Ministère de l'Economie et des Finances,
- Ministère Chargé de la Défense Auprès du Président de la République,
- Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME,
- Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable,
- Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables,
- Ministère de l'Industrie et des Mines,
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

## NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE

Le cadre juridique actuel fait apparaître trois (03) grands acteurs :

- Les pouvoirs publics à travers le Comité Ivoirien de Normalisation (CIN),
- L'Association ivoirienne de normalisation (CODINORM),
- Les bureaux de normalisation.

La politique actuelle fait appel à trois (03) principes qui constituent des leviers puissants d'affirmation des normes :

- **Un principe d'autorité** en imposant à la normalisation une discipline plus stricte, un contrôle étatique pointilleux de ses initiatives et travaux et une application des normes imposées aux acteurs publics et privés ;
- **Un principe de centralisation et de coordination des travaux** ;
- **Un principe de décentralisation** des études préliminaires.

Ce sont ces principes qui fondent le nouveau cadre réglementaire ivoirien à travers :

- La **loi n°2013-866 du 23 décembre 2013** relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;
- Le **décret n° 2014-460 du 06 Août 2014** portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Organisme National de Normalisation, dénommé Comité Ivoirien de Normalisation, en abrégé CIN ;
- Le **décret n° 2014-461 du 06 Août 2014** portant modalités d'application de la loi n°2013-866 du 23 Décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité.
- La **Convention de concession de service public du 06 Septembre 2016** pour l'élaboration des normes et la gestion de la marque nationale de conformité aux normes

Ces textes affichent l'engagement de l'Etat et un rôle centralisateur fort de CODINORM en contrepartie d'une décentralisation technique «obligée» : tous les organismes professionnels peuvent constituer en leur sein un bureau de normalisation chargé de l'étude et de l'élaboration des projets de normes de la profession.

L'autorité de CODINORM est bien confirmée et légitimée pour son rôle d'évaluation en amont des besoins, de pilotage central des travaux, de fixation des procédures d'élaboration, des conditions d'application des normes homologuées et pour la gestion de la marque de conformité.

CODINORM exerce ce rôle à l'égard des professions, des usagers, des consommateurs et des différents bureaux de normalisation sectoriels liés aux comités d'organisation.

En outre, la convention de concession affirme clairement que seul CODINORM est habilité à entretenir avec les organismes similaires des nations étrangères, des relations officielles en ce qui concerne les travaux de normalisation.

CODINORM et les bureaux de normalisation s'appuient sur les experts issus des entreprises, des fédérations professionnelles, des ONG, des laboratoires, des ministères, etc.



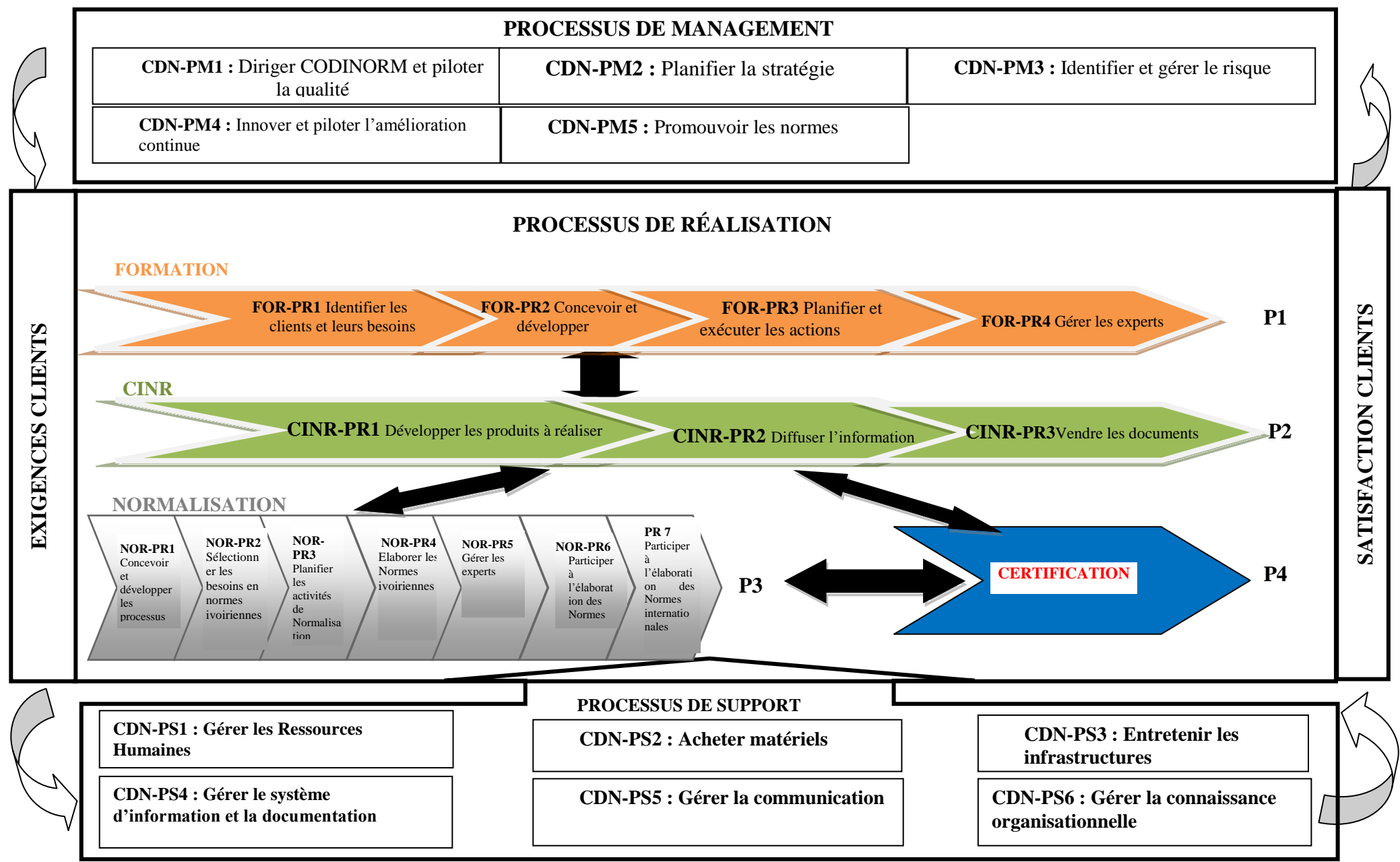
### **Missions de CODINORM**

**CODINORM** est chargée des activités techniques suivantes :

- Recenser les besoins en normes nouvelles et programmer les travaux de normalisation ;
- Coordonner l'élaboration des normes nationales ;
- Assurer leur publication et diffusion ;
- Participer aux mécanismes nationaux permettant à la Côte d'Ivoire de se conformer à l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les Obstacles Techniques au Commerce ;
- Participer aux activités des organisations sous régionales, régionales et internationales de normalisation ;
- Gérer la marque nationale de conformité aux normes et en déterminer les modalités d'attribution ;
- Emettre des avis sur la reconnaissance mutuelle des marques étrangères de conformité aux normes.

🚩 Activités et produits de CODINORM

Cartographie des processus de l'ensemble des activités de CODINORM



## VISION ET STRATEGIE DE CODINORM

Au regard de ses missions, CODINORM s'est dotée d'une vision et d'un plan stratégique pour la conduite de ses activités.

- **Vision**

- CODINORM est déterminée à être un partenaire utile et incontournable des filières et organisations professionnelles nationales pour leur innovation, développement et leur compétitivité par l'approche normative en associant l'ensemble des parties prenantes et intéressées.

- **Plan stratégique**

CODINORM dispose d'un plan stratégique de 2015 à 2020 qui présente les enjeux pour ses missions, les grands travaux rattachés à ces enjeux, les angles d'attaques suivis des cibles et des indicateurs de mesures.

Ils répondent en outre à la façon dont la normalisation contribue au plan national de développement élaboré par l'Etat de Côte d'Ivoire.

## NOUVELLE APPROCHE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FILIERES A TRAVERS LES COMITES TECHNIQUES

- **Plan d'affaires des Comités Techniques**

Désormais dans la nouvelle approche, des plans d'affaires sont en élaboration pour chacun des comités techniques de normalisation. Ils identifient toutes les problématiques pour la prise en charge des filières : besoins en normalisation, certification, cadre réglementaire, statistiques sur l'emploi, etc.

## **BILAN DES ACTIVITES 2016**

### **A. PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020**

Trente-cinq pour cent (35%) des grands chantiers issus des axes stratégiques 2015-2020 ont été réalisés. Ils portent sur les points ci-après :

#### **❖ Cadre réglementaire (loi et décrets d'application)**

CODINORM en relation avec le CIN a proposé :

- Nouvelle convention de concession de service public du 23 Janvier 2017 pour l'élaboration des normes et la gestion de la marque nationale de conformité aux normes entre CODINORM et l'Etat de Côte d'Ivoire.
- Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire (nouveau).
- Projet d'arrêté interministériel présentant la qualité intrinsèque des produits comme une des exigences de validation des messages publicitaires pour tout produit dont les normes sont rendues d'application obligatoire.
- Projet d'arrêté interministériel déterminant les procédures particulières d'application des normes dans les marchés publics.
- Projet d'arrêté interministériel déterminant la procédure de validation des fiches techniques d'admission temporaire pour transformation.
- Projet de politique nationale qualité de la république de Côte d'Ivoire avec l'appui de l'ONUDI.

#### **❖ Mécanisme de vérification de produits importés (Programme VOC),**

Les textes réglementaires en vigueur permettent à CODINORM de mener l'activité d'évaluation de la conformité aussi bien pour les produits importés que ceux fabriqués localement. Pour ce faire, un plan d'action a été élaboré pour mettre en œuvre les textes en vigueur depuis l'apparition du Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire (voir fichier Plan d'Actions Décret VOC 2016).

Les activités conjointes avec les services des douanes et des marchés publics ont été identifiées pour assurer l'efficacité du système d'évaluation de la conformité.



A cet effet, les trois (03) projets d'arrêtés ci-dessus visés ont été proposés au Ministre de l'Industrie et des mines pour définir les mécanismes de mise en œuvre des décrets sur la normalisation.

### **Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)**

- Le GUCE attend d'implémenter toutes les activités liées à la prise en compte des dispositions des décrets rendant les normes d'application obligatoire afin de prendre en charge tous les produits importés.
- Le module dédié aux attestations doit être conçu de sorte à s'adopter aux activités de CODINORM. Ce processus est en cours et devrait s'accélérer avec la publication du Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire.
- Formation de l'informaticien de CODINORM par WEBB Fontaine pour permettre aux informaticiens des parties prenantes du GUCE de prendre connaissance de l'environnement dans lequel le GUCE a été développé.

#### **❖ Performance de l'organisation interne (toutes les activités sont certifiables et/ou accréditables).**

Le Programme Qualité Afrique de l'Ouest a accepté de prendre en charge l'examen d'accréditation du service de la marque NI. Une première mission d'évaluation a été réalisée permettant à CODINORM d'effectuer les dernières corrections nécessaires à l'accréditation pour le programme de certification des câbles électriques.

#### **❖ Innovation en matière de prise en charge des filières.**

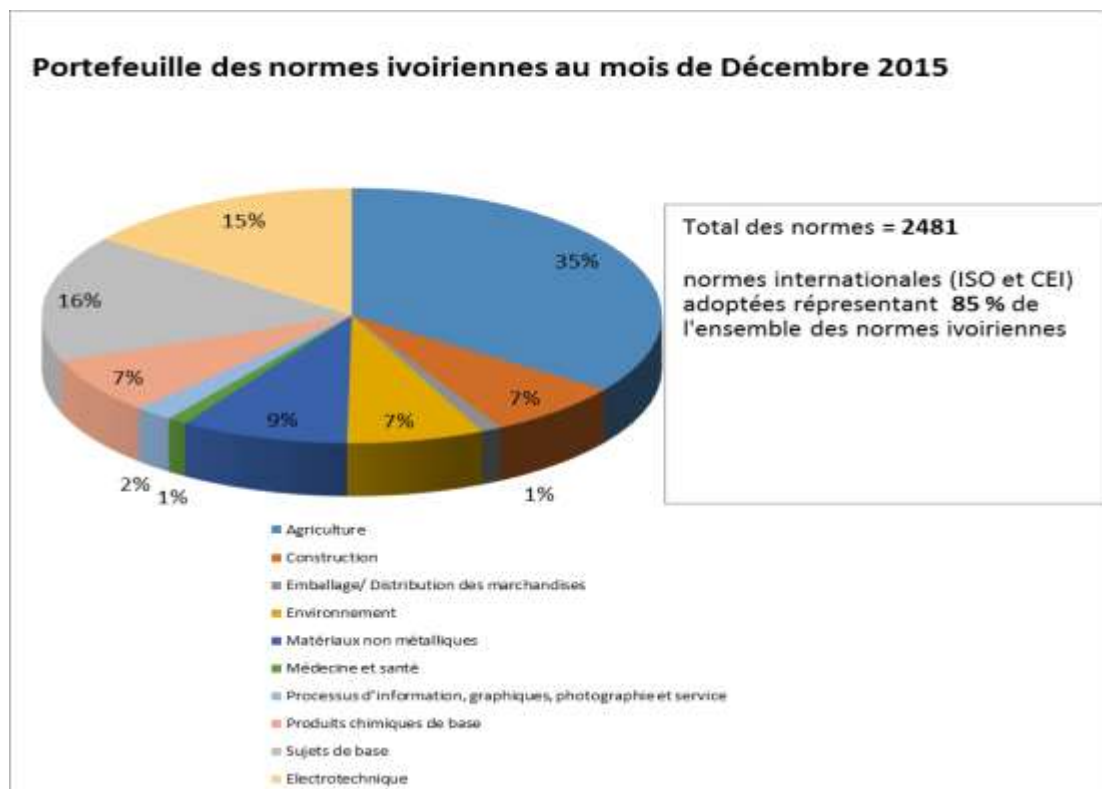
Innovation en matière de prise en charge des filières à travers l'élaboration des normes (conception des plans d'affaires). Cependant la collecte des données par les filières, présente des difficultés.

## B. NORMALISATION

### B.1 Normalisation nationale

Les normes adoptées par les comités techniques, suite aux différentes étapes du processus d'élaboration des normes et après examen de l'enquête publique, sont les suivantes :

Comités Techniques	Normes adoptées par le Comité technique	Normes en cours d'étude avancée
<b>CT2 : Bâtiment et Génie Civil</b>		<b>100</b> normes ISO sur la promotion immobilière (définissant les règles de construction des bâtiments en rapport avec l'urbanisation)
<b>CT3 : Produits alimentaires</b>		<b>02</b> sur la margarine et la mayonnaise
<b>CT4 : Chimie</b>	<b>292</b> <u>Détail :</u> - 230 normes ISO sur les peintures - 25 normes ISO sur les produits cosmétiques - 12 normes NI révisées sur les peintures - 09 normes NI révisées sur les produits Cosmétiques - 13 normes NI révisées sur les savons - 3 normes NI révisées sur l'eau de javel	<b>20</b> autres normes dans le processus de révision
<b>Comité Electrotechnique National de Côte d'Ivoire (CI-NEC)</b>	<b>04</b>	<b>50</b> normes IEC en examen
<b>T O T A L</b>	<b>296</b>	



## **Actes d'homologation des normes non disponibles**

Adoptées par le Conseil d'Administration de CODINORM en 2014 ; 2015 et 2016, 316 normes des secteurs des Produits alimentaires (25 normes), Bâtiment et Génie civil (02 normes), Produits électrotechniques (288 normes) et Aliments Halal (1 norme), ont été étudiées et homologuées par le CIN en sa session du 04 Mai 2016.

L'homologation de ces normes par le CIN s'est fondée sur les dispositions de l'article 8 du décret n° 2014-461 du 06 Août 2014 portant modalités d'application de la loi n°2013-866 du 23 Décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité.

Cependant, l'acte d'homologation desdites normes n'a pas été pris à ce jour, par le président du CIN.

Cette situation porte d'énormes préjudices aux parties prenantes et aux bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale et le Fonds interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), avec lesquels CODINORM est engagé sur des projets spécifiques tels que l'attiéké, et le pain composé.

En outre le Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire fait référence à des normes ivoiriennes qui ont fait l'objet de révision mais qui demeurent depuis 3 ans non homologuées.

Cet état de fait ne permet pas à CODINORM d'assurer par ailleurs la pertinence de ses travaux ; un des critères à démontrer lors de son système d'évaluation. En effet les normes sont examinées et mises à jour à intervalles réguliers (au minimum tous les cinq ans), afin d'assurer qu'elles prennent en compte les évolutions de l'état de l'art ; quand ce n'est pas le cas, la norme est soit maintenue, soit annulée.

### ***B.2 Normalisation régionale***

CODINORM participe aux travaux pour la mise en œuvre de la normalisation régionale au sein de la CEDEAO concernant respectivement les comités :

- **THC1** (Produits agricoles),
- **THC2** (Produits alimentaires),
- **THC3** (Chimie),

- **THC4** (Bâtiment et Génie Civil),
- **THC5** (Electrotechnique),
- **THC6** (Tourisme et services connexes). Il lui est confié les secrétariats techniques des Comités sur la normalisation dans les domaines des produits électriques et du tourisme.

<b>Comités techniques d'harmonisation</b>	<b>Normes adoptées par le Conseil des Ministres de la CEDEAO</b>	<b>Normes en cours</b>
THC1 : Produits agricoles	2	10
THC2 : Produits alimentaires	---	7
THC3 : Chimie	---	11
THC4 : Bâtiment et Génie Civil	---	6
THC5 : Electrotechnique	32	49
THC6 : Tourisme et services connexes :	----	11
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>94</b>

### ***B.3 Participation à la normalisation internationale***

CODINORM a participé au cours de l'année 2014 à l'élaboration des normes au sein des comités internationaux de l'ISO à savoir :

- JTC1 : Technologie de l'Information,
- TC 34 : Produits Alimentaires et
- TC34/SC18 : Cacao durable et traçable et
- TC 223 : Sécurité sociétale, ISO TC 176 : Management de la qualité, ISO CASCO WG21, portant sur les exigences relatives aux organismes assurant la certification des systèmes.

Les formations et ateliers internationaux de normalisation auxquels CODINORM a participé sont :

### Tableau de participation à la normalisation régionale et internationale

Au plan international				
N°	Titre/Objet	Date	Lieu	Actions menées et/ou à mener à l'issu de la mission
1.	<p>Formation ARSO DISNET : Lancé dans le cadre des programmes de l'ARSO, ARSO DISNET est un réseau d'information de systèmes de documentation et d'information sur les normes, les règlements techniques et les activités connexes en Afrique.</p> <p>ARSO-DISNET, a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une coopération plus étroite entre les pays africains et assurer la circulation de l'information</li> <li>- Contribuer au transfert de technologie au service du développement;</li> <li>- Réduire les obstacles techniques au commerce; <del>et</del></li> <li>- Promouvoir la normalisation et les activités connexes et la mise en œuvre des normes.</li> </ul> <p><a href="http://trade.arso-disnet.org">Http://trade.arso-disnet.org</a></p>	24 au 26 novembre 2016	Douala (CAMEROUN)	Le CINR a en charge d'alimenter la plateforme ARSO DISNET et de gérer au profit des opérateurs économiques nationaux les informations fournies.
2.	55 <sup>ème</sup> Réunion du conseil de l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO)	22 au 26 novembre 2016	Douala (CAMEROUN)	Alimenter si nécessaire le plan stratégique de CODINORM
3.	Participer au deuxième atelier régional dans le cadre du renforcement des capacités en matière d'élaboration de normes internationales, dans la Région de la CEDEAO en collaboration avec l'ORAN	14 au 19 novembre 2016	Paris (FRANCE)	<p>Former les experts pour leur participation à la normalisation internationale</p> <p>Créer un comité miroir ISO TC 59 sur le Bâtiment et Génie civil</p> <p>Accroître la participation du comité miroir national aux travaux de l'ISO TC34</p>
4.	RÉUNION DE SUIVI DE L'ARSO THC 07 - TEXTILE ET CUIR	8 au 11 novembre 2016	NAIROBI, (KENYA)	<p>Participer aux travaux de l'ARSO</p> <p>Harmoniser les normes ARSO dans le textile</p>
5.	Atelier de concertation pour un dialogue sur les responsabilités sociétale (RSE) dans les industries minières	6 au 10 novembre 2016	Dakar (SENEGAL)	
6.	49 <sup>ème</sup> international Training Programme on Standardization and quality assurance	14 octobre 2016 au 12 décembre 2016	NOIDA (INDE)	<p>Renforcer les capacités des ONNs des pays en développement en matière de management de la qualité et normalisation dans le cadre de la collaboration bilatérale</p> <p>Mettre l'accent sur les TI</p>
7.	Participation à la 80 <sup>ème</sup> Réunion Générale de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC)	08-19 octobre 2016	Frankfurt (ALLEMAGNE)	<p>Participer à la normalisation au sein de l'IEC</p> <p>Devenir membre associé</p>

<b>Au plan international</b>				
<b>N°</b>	<b>Titre/Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Actions menées et/ou à mener à l'issu de la mission</b>
8.	Participation au Forum AGOA 2016	20 au 28 septembre 2016	Washington (ETATS-UNIS)	Participer à la stratégie Agoa en qualité de membre de la commission nationale Agoa
9.	Participer à l'atelier ISO/Réunion plénière du TC 34 « la contribution des normes au secteur alimentaire pour les pays francophones : focus sur la sécurité des aliments, durabilité, responsabilité sociétale »	03 au 09 juillet 2016	FRANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les normes de durabilité et préciser les normes de la série ISO 34101 sur le cacao durable et traçable</li> <li>- Proposer un projet de décret sur le schéma national de certification</li> </ul>
10.	« 31 CASCO Plenary and workshop »	1 <sup>er</sup> au 06 mai 2016	Dubaï (LES EMIRATS ARABES UNIS)	Activer le comité miroir Révision de la 17025
<b>Au plan africain et sous régionale UEMOA et CEDEAO</b>				
<b>N°</b>	<b>Titre/Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Actions menées et/ou à mener à l'issu de la mission</b>
1.	Participer à la réunion de la normalisation régionale des matériaux de constructions ECOSHAM-THC4 (Réunion Post Enquête Publique)	07 au 11 novembre 2016	Niamey (NIGER)	Harmoniser les normes du BTP au sein de la CEDEAO
2.	Réunion technique ECOSHAM (THC6) Post. Enquête Publique	31 octobre – 04 novembre 2016	Banjul (GAMBIE)	Harmoniser les normes du Tourisme au sein de la CEDEAO
3.	Participation aux travaux du Comité Technique d'Harmonisation (THC 2) sur les Produits agricoles et alimentaires	26 septembre 2016 au 1 <sup>er</sup> octobre 2016	Naïrobi (KENYA)	Harmoniser les normes agro-alimentaires au sein de l'ARSO
4.	Participer au 4 <sup>ème</sup> Atelier Régional d'efficacité Energétique	25 Septembre 2016 au 1 <sup>er</sup> octobre 2016	Cotonou (BENIN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'efficacité Energétique</li> <li>Elaborer des normes sur les produits d'efficacité Energétique</li> <li>Développer la certification</li> <li>Elaborer un cadre réglementaire communautaire</li> </ul>
5.	Participation à la réunion de concertation annuelle relative à la normalisation communautaire	11 au 14 juillet 2016	Bamako (MALI)	
6.	Participer à l'atelier de validation de projets de normes de spécifications et d'un guide de bonnes pratiques de production de mangues	29 juin 2016 au 04 juillet 2016	Ouagadougou (BURKINA FASO)	Harmonisation des normes UEMOA
7.	21 <sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ORAN	19 au 29 juin 2016	Arusha (TANZANIE)	Cotisations de la Côte d'Ivoire pour suivi et paiement Adopter comme norme nationale les normes ARSO
8.	Atelier d'énergie durable de la CEDEAO – Mise en œuvre des Plans d'action de développement des Normes Minimales de Performance Energétique (NMPE)	27 au 30 avril 2016	Dakar (SENEGAL)	Elaborer des normes CEDEAO sur les climatiseurs et les réfrigérateurs

Au plan africain et sous régionale UEMOA et CEDEAO				
N°	Titre/Objet	Date	Lieu	Actions menées et/ou à mener à l'issu de la mission
9.	Participation aux travaux du Comité Technique d'Harmonisation (THC 2) sur les produits agricoles et alimentaires	25 avril 2016 au 1 <sup>er</sup> mai 2016	Nairobi (KENYA)	Harmoniser les normes ARSO dans le THC 2
10.	Session préparatoire (Experts) de la réunion des Ministres en charge de la Qualité	10 au 16 avril 2016	Lomé (TOGO)	Adopter les normes CEDEAO
11.	RÉUNION DE LANCEMENT DU CTH 07 DE L'ORAN - TEXTILES ET PRODUITS EN CUIR DU	22 au 24 mars 2016	A NAIROBI (KENYA).	Préparer l'harmonisation des normes du textile
12.	Participer à l'Atelier de validation de projets de normes de spécification et de guides de bonnes pratiques de production de céréales et dérivés.	20 au 26 mars 2016	Cotonou (BENIN)	Harmoniser la norme UEMOA sur les guides de bonnes pratiques de production de céréales et dérivés.
13.	ECOSHAM-Formation des Secrétaires des Comités Techniques d'Harmonisation	15 au 18 février 2016	Dakar (SENEGAL)	Faire le point des travaux Formater les normes ECOSTAND Dérouler aisément le processus ECOSHAM Définir le programme annuel

## C. CERTIFICATION

### C.1 Attestations de conformité

#### C.1.1 Délivrance des attestations de conformité

- 804 attestations de conformité délivrées;
- 184 produits et marques commerciales pour 101 entreprises demandeurs d'attestations,
- 01 notification de refus (toile de couverture);
- 7 nouveaux produits ont bénéficié d'attestations de conformité en 2016 (poteau électrique, béton préfabriqué, poulets congelés, brûleur à gaz, joint de canalisation, plats cuisines, sanitaires).

#### C.1.2 Gestion des conventions de travail

- 56 entreprises en convention dont le suivi est assuré, comprenant 21 nouvelles conventions signées et 06 partenariats avec des laboratoires ;
- 01 convention annulée au regard des mesures spécifiques prises par l'Etat pour l'importation du ciment (aucune convention n'est dorénavant possible pour l'importation du ciment) ;
- 20 propositions de conventions adressées aux entreprises.

### C.1.3 Gestion de l'interface avec les services partenaires

- Tenue de séance de travail avec l'association des cimentiers et CODINORM

**Tableau de bord**

INTITULÉ	RÉSULTATS				
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'attestations de conformité délivrées	273	390	391	635	804
Nombre de notification de refus	01	01	01	01	01
Nombre de nouveaux produits	14	14	06	24	07
Nombre d'entreprises en convention	25	30	37	40	55

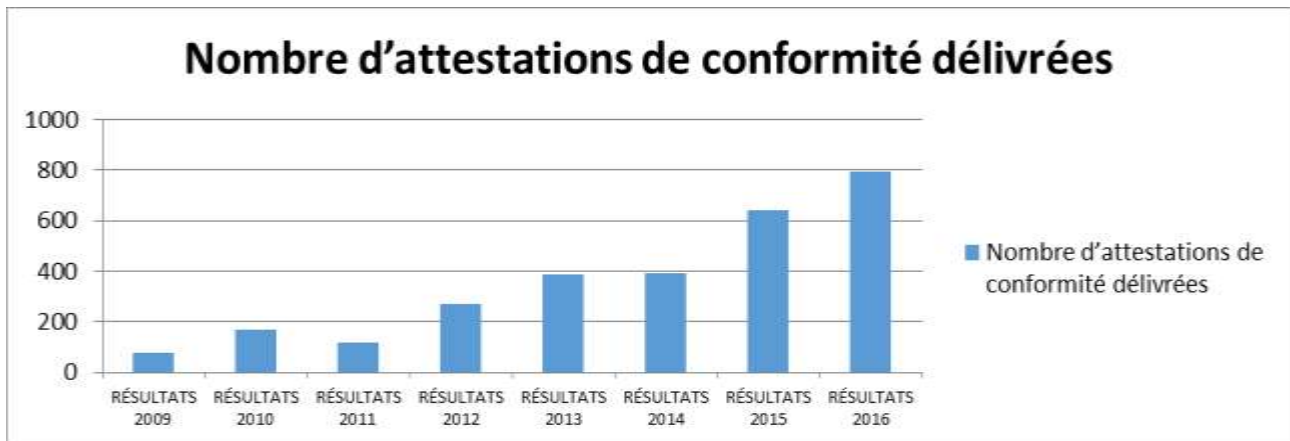
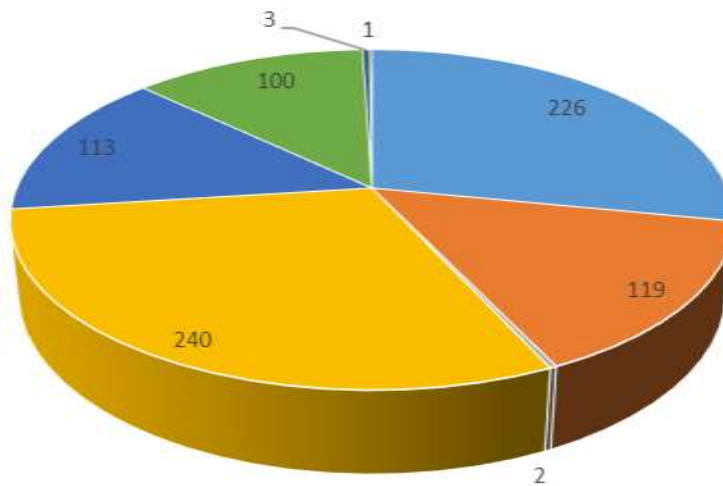




TABLEAU DE REPARTITION DES ATTESTATIONS DE CONFORMITE 2016 PAR FAMILLE DE PRODUITS

	REPARTITION DES ATTESTATIONS DE CONFORMITE 2016 PAR FAMILLE DE PRODUITS	%
PRODUITS ALIMENTAIRES	226	28,11 %
PRODUITS TOUCHANT A LA SANTE, A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT	119	14,80%
PRODUITS ELECTRONIQUES, ELECTROTECHNIQUES OU D'ENERGIES RENOUVELABLES	2	0,25%
PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE	240	29,85%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	113	14%
EMBALLAGES	100	12,44%
PIECES DE RECHANGE ET ACCESSEOIRES AUTOMOBILES ET LUBRIFIANTS	3	0,37%
TEXTILES	1	0,12%
	804	100 %

REPARTITION DES ATTESTATIONS DE CONFORMITE 2016 PAR FAMILLE DE PRODUITS



- PRODUITS ALIMENTAIRES
- PRODUITS TOUCHANT A LA SANTE, A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT
- PRODUITS ELECTRONIQUES, ELECTROTECHNIQUES OU D'ENERGIES RENOUVELABLES
- PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE
- MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- EMBALLAGES
- PIECES DE RECHANGE ET ACCESSEOIRES AUTOMOBILES ET LUBRIFIANTS
- TEXTILES

## **Analyse des données statistiques**

L'analyse des données statistiques indique que la progression des entreprises en convention est relativement faible au regard du nombre d'entreprises et de produits concernés par le cadre réglementaire. Ceci indique que les contrôles officiels exercés par les services de l'Etat ne contribuent pas significativement à faire respecter le cadre réglementaire sur les produits rendus d'application obligatoire. Cependant, l'autorité exercée par le Conseil Supérieur de la Publicité (CSP) a permis d'encadrer significativement le respect des dispositions réglementaires et normatives concernant leurs prérogatives. Ainsi, en 2016, le nombre de demandes d'attestations de conformité (CSP), représente 20% de l'ensemble des attestations délivrées.

Le nouveau cadre réglementaire doit faire l'objet de stratégie et d'actions particulières pour s'assurer de sa mise en œuvre effective.

- Le formatage du système informatique des douanes pour fixer comme contrainte l'attestation ou le certificat de conformité comme condition sine qua none de dédouanement de produits visés par les textes réglementaires.
- La prise de circulaire des douanes pour l'ensemble des familles de produits visés.
- La prise de textes réglementaires complémentaires ci-après :
  - Projet d'arrêté interministériel présentant la qualité intrinsèque des produits comme une des exigences de validation des messages publicitaires pour tout produit dont les normes sont rendues d'application obligatoire ;
  - Projet d'arrêté interministériel déterminant les procédures particulières d'application des normes dans les marchés publics ;
  - Projet d'arrêté interministériel déterminant la procédure de validation des fiches techniques d'admission temporaire pour transformation.

### ***C.2 Validation des fiches techniques de production***

Sept (07) entreprises ont sollicité CODINORM dans le but d'assurer la validation des fiches techniques requises, pour les formalités douanières, en vue de l'exportation, dans le cadre des admissions temporaires pour transformation.

En effet, les statistiques indiquent qu'une centaine d'entreprises chaque année sont concernées par les admissions temporaires pour transformation.

N° de dossier	SOCIÉTÉ concernée
2311/16	CH-PLAST
2434/16	SAPROCHIM
2462/16	SOLIBRA
2664/16	IMT TRANSIT
2665/16	SAPROCHIM
2668/16	CH-PLAST
2941/16	AWI

### **C.3 *Marque NI***

#### **C.3.1 Gestion des audits**

- 29 entreprises ont le droit d'usage de la marque NI.
- 04 programmes de certification font l'objet d'octroi de la marque NI.
- 08 nouvelles entreprises ont été admises à la marque NI-IPPC : DFIP SERVICES (YOPOUGON), LES TULIPES NOIRES (YOPOUGON), SECCI (KOUMASSI), SODIA (YOPOUGON), CCP (DABOU), IDS (YOPOUGON), ATTILA KOULA (SAN -PEDRO), SIPRA (ABOBO).
- L'application sectorielle Aliment HALAL a enregistré sa première entreprise certifiée.
- 29 entreprises concernées par les audits dont 01 entreprise pour CABLE ELECTRIQUE, 01 entreprise pour les TOLE DE COUVERTURE, 01 entreprise pour les ALIMENTS HALAL et 26 entreprises pour les EMBALLAGE EN BOIS.
- 10 auditeurs sélectionnés ont été formés aux référentiels CERTIFICATION EMBALLAGE EN BOIS à l'occasion du forum des auditeurs de la marque NI.

#### **C.3.2 Gestion des applications sectorielles**

- Un programme de certification concernant l'égalité professionnelle entre hommes et femmes est en cours de préparation à l'initiative du ministère chargé de la famille.
- 17 applications sectorielles sont fonctionnelles (voir liste ci-dessous).
- Le comité de certification « emballages en bois » NI-IPPC a été recomposé et réactivé après la dernière réunion qui date de 2006.
- 01 nouveau projet de règlement de certification « emballages en bois » NI-IPPC a été rédigé et adopté par le comité de certification en remplacement du règlement de certification qui date de 2006.
- 05 réunions de comité de certification « Aliment HALAL » ont eu lieu à CODINORM.

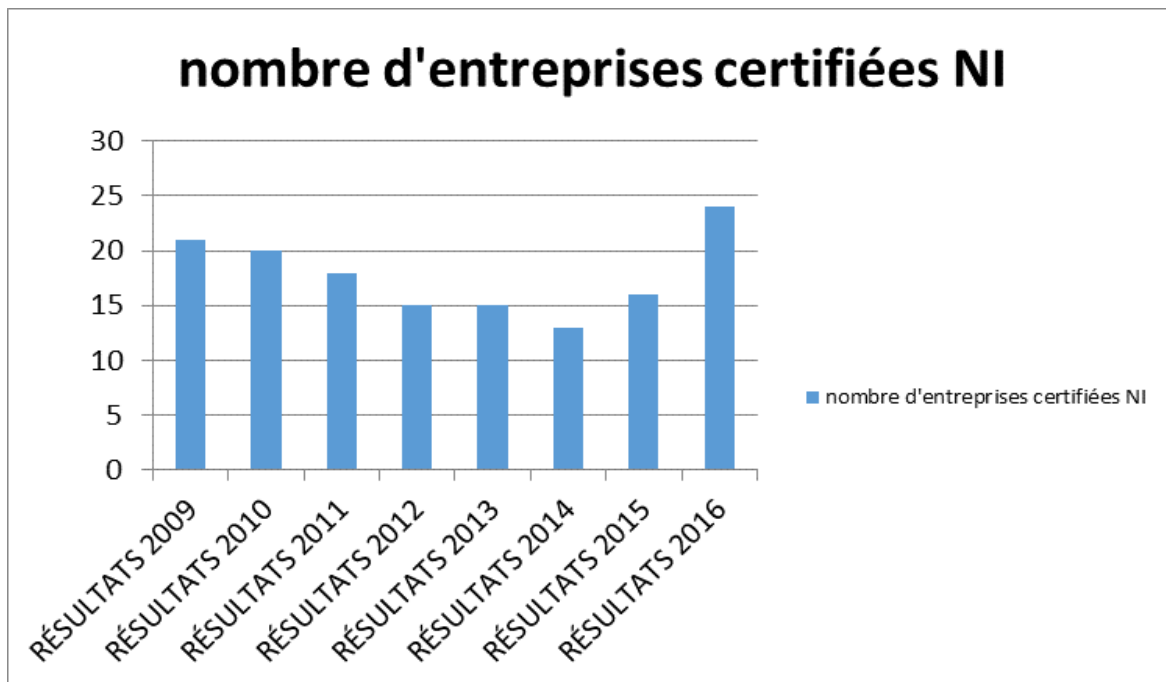
### C.3.3 Système d'accréditation de la marque NI

CODINORM a été sélectionné par le PSQAO (Programme Système Qualité Afrique de l'Ouest) pour un accompagnement en vue de sa conformité à la norme ISO 17065 à l'issu d'une mission d'évaluation de la CEDEAO.

Un expert a été commis par la CEDEAO pour accompagner CODINORM.

Les actions suivantes se sont déroulées au cours de l'année 2016 :

- Une Mission d'audit et d'accompagnement de l'expert de la CEDEAO les 12 et 13 octobre 2016 à CODINORM ;
- Un plan d'actions suite à audit de l'expert de la CEDEAO, est mis en place et suivi régulièrement ;
- Le système de management du service de la marque NI est établi, documenté et mis en œuvre et est évalué quant à sa conformité au référentiel ISO 17065 ;
- Le programme de certification « Câbles électriques » a été choisi comme périmètre de certification ;
- Le COFRAC a été identifié comme organisme d'accréditation ;
- La marque NI est enregistrée à l'OAPI.



## LISTE DES APPLICATIONS SECTORIELLES (AS)

<b>N°</b>	<b>AS</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>CLASSIFICATION</b>
1.	AS1	EMBALLAGES EN BOIS	EMBALLAGES EN BOIS
2.	AS2	CABLES ÉLECTRIQUES	PRODUITS ELECTRIQUES
3.	AS3	CONDUITS ELECTRIQUES	
4.	AS4	CAFE CACAO	PRODUITS AGRICOLES
5.	AS5	CIMENT	MATERIAUX DE CONTRCUTION
6.	AS6	TOLE DE COUVERTURE	
7.	AS7	TUBES PVC	
8.	AS8	FARINE DE BLE	PRODUITS ALIMENTAIRES
9.	AS9	LAIT ET PRODUITS LAITIERS	
10.	AS10	BOISSONS SPIRITUEUSES	
11.	AS11	EAU MINERALE	
12.	AS12	HUILE COMESTIBLE	
13.	AS13	SAVON	PRODUITS CHIMIQUES
14.	AS14	PEINTURE	
15.	AS15	EAU DE JAVEL	
16.	AS16	PRODUIT COSMETIQUE	PRODUITS COSMETIQUES
17.	AS17	ALIMENTS HALAL	ALIMENTS HALAL

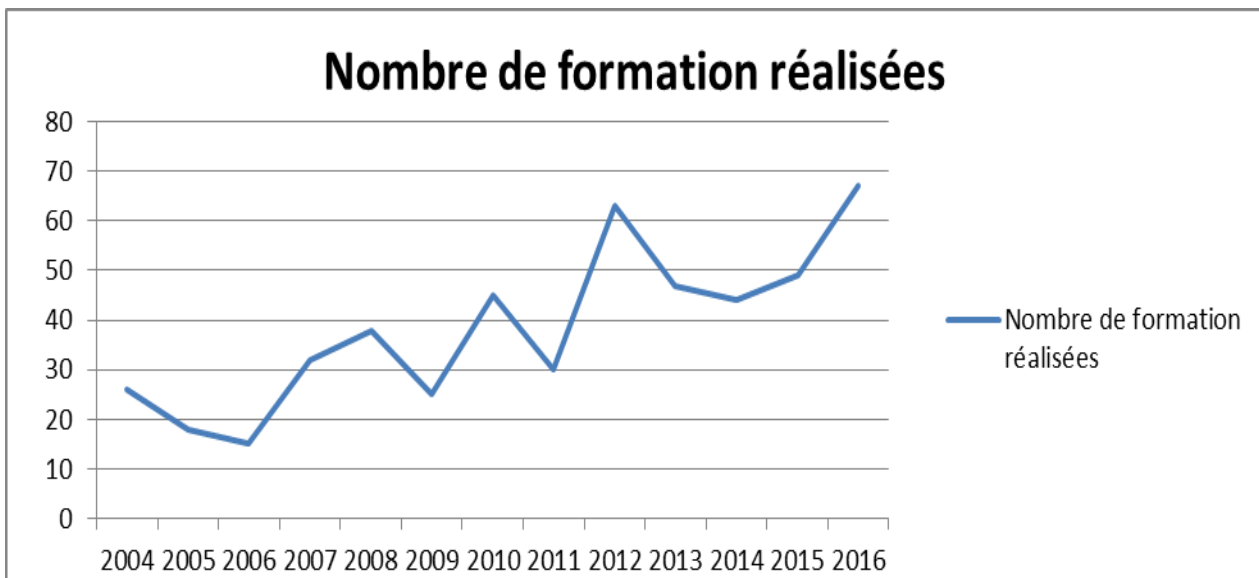
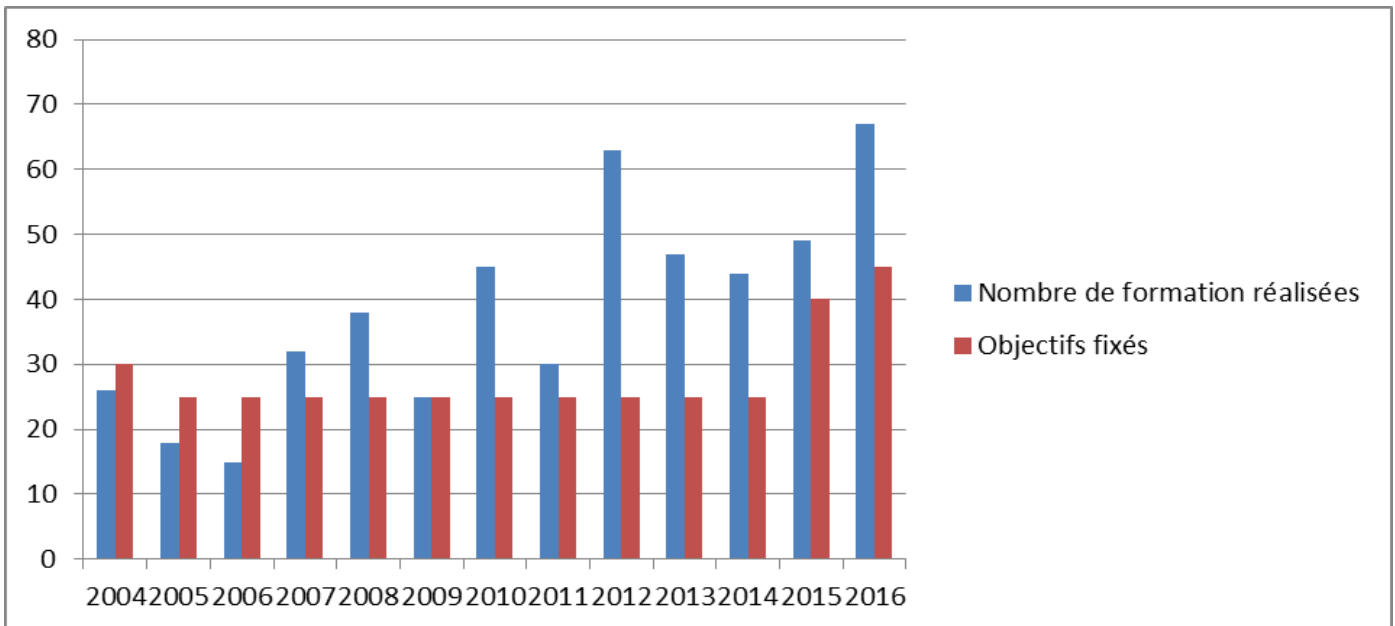
### ***C.4 Certification de personnes***

Les métiers de l'automobile (Véhicules et Engins) ont fait l'objet de travaux dont les résultats sont présentés ci-dessous :

- Une nomenclature des métiers de l'automobile (43 Métiers identifiés) est établie et adoptée par le Comité Particulier de Certification des Compétences (CPCC).
- Les Règles Générales (RG) de la marque NI Compétences sont élaborées.
- Le Règlement Particulier de Certification des Compétences (RPCC) pour les métiers de l'automobile est également établi et adopté par le CPCC.
- Le Processus de certification des compétences (Logigramme) élaboré pour les métiers de l'automobile a été adopté par le CPCC.
- Des Fiches Métiers (14/43 disponibles) ont été élaborées, adoptées.
- Mise en place de cinq (5) Groupes de Travail (GT) :
  - ✓ GT1 : Questions liées à l'évaluation des compétences et aux statistiques (Président : INS)
  - ✓ GT2 : Questions liées à l'élaboration des référentiels d'évaluation (Président : AGEFOP)
  - ✓ GT3 : Questions liées au renforcement des capacités et aux formations (Président : AGEFOP)
  - ✓ GT4 : Questions liées aux essais et analyses techniques (Président : SICTA)
  - ✓ GT5 : Questions liées aux infrastructures et méthodes (Président : CNMCI)
- Elaboration du Référentiel d'évaluation
- Etablissement de l'Annexe 1 du référentiel d'évaluation : Domaines d'intervention
- Etablissement de l'Annexe 2 du référentiel d'évaluation : Tableau de bord
- Certification de cinq (5) personnes en tant que référents pour les métiers de l'automobile (véhicules et engins).
- Enregistrement de 7 autres personnes (du 01 au 28 janvier 2017) à l'examen de certification dans le corps des métiers de l'automobile.

## D. PROMOTION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ

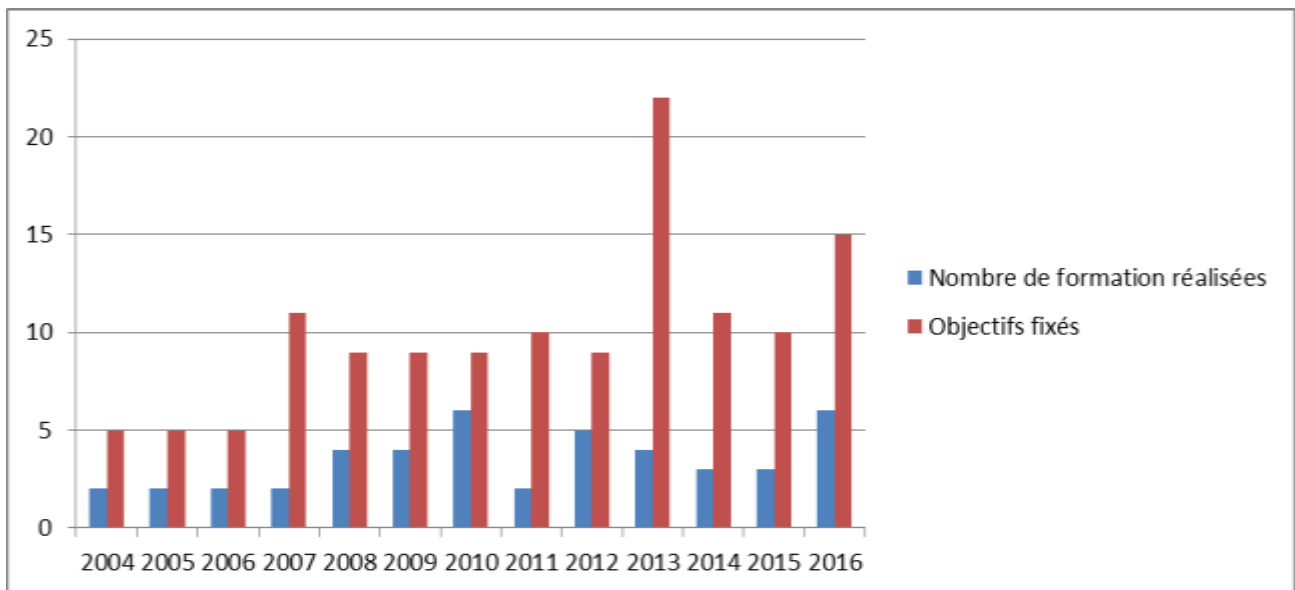
### Evolution du nombre de formations réalisées (tous types)



### Evolution du nombre de formations intra-entreprises réalisées hors accompagnement

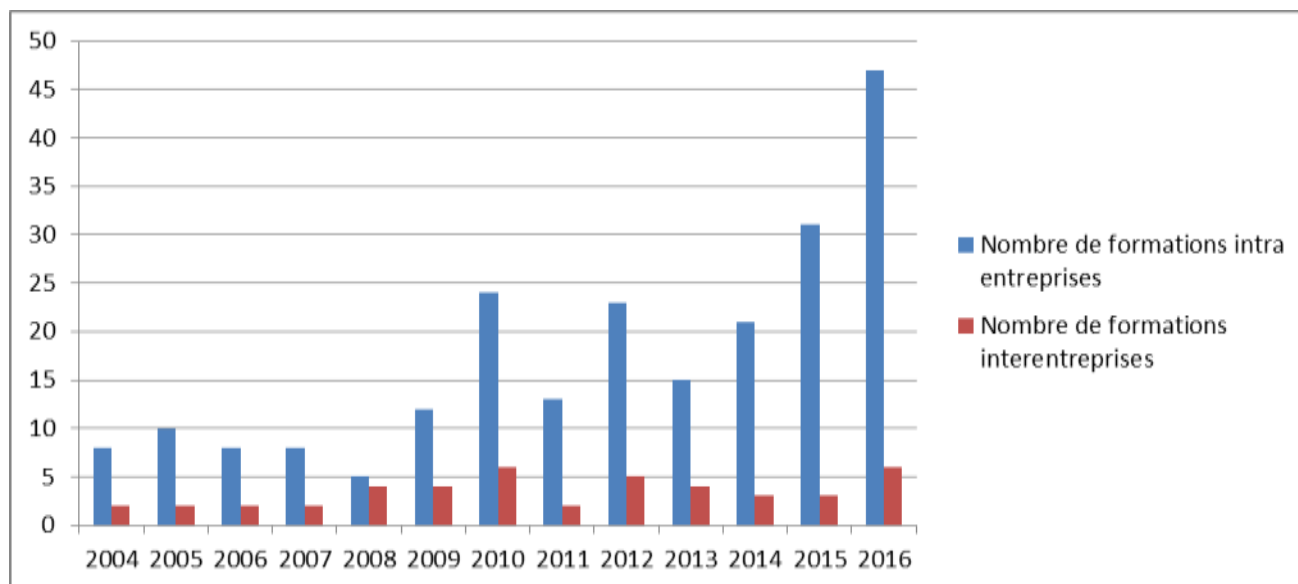


### Evolution du nombre de formations interentreprises





**Evolution du nombre de formations intra entreprises par rapport aux formations interentreprises**



**Entreprises accompagnées par CODINORM en 2016**

	Entreprises accompagnées	Domaine d'activités	Référentiel
1	Conseil Café cacao	Exportation du Café Cacao	ISO 9001
2	PETROCI	Pétrole et Laboratoire	QSE
3	RTCI	Vente de matériels industriels	ISO 9001
4	DGCE	Commerce Extérieur	ISO 9001
5	ARTCI	Régulation Télécom/TIC	ISO 9001
6	CRESAC	Evaluation de la conformité	ISO 17011
7	IGT	Enseignement supérieur et Recherches	ISO 9001
8	Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA)	Juridique	ISO 9001

Projet d'accompagnement démarré en 2015

Anciens projet, en cours de finalisation

Huit (08) entreprises au total sont accompagnées, dont :

- Une (01) nouvelle en 2016 ;
- RTCI a réalisé son audit de certification avec des écarts à lever sous 90 jours.

Ces écarts n'ont pas été levés et la direction de l'organisme a décidé par la suite l'arrêt du projet.

CODINORM a entrepris des démarches pour convaincre la direction sur la nécessité de poursuivre le projet, vu l'impact pour les activités de l'organisme

- Avant l'audit à blanc, l'ARTCI a décidé de migrer vers la version 2015 de la norme ISO 9001, suite aux changements organisationnels intervenus au sein de l'entreprise
- Le projet IGT a consisté véritablement en un transfert de compétence au personnel de l'institut. Le projet est en cours en interne, avec quelques fois, des conseils de CODINORM
- Le projet PETROCI a connu un arrêt, suite aux changements intervenus au niveau de la direction et des autres organes. Les études réalisées et les documents établis, n'ont pu être validés

## **E. CENTRE D'INFORMATION SUR LES NORMES ET LA RÉGLEMENTATION**

Le Centre d'information sur les normes et la réglementation a rempli au cours de cette année ses missions traditionnelles.

### ***E.1 Séminaire et ateliers***

<b>Thème</b>	<b>Date</b>	<b>Nombre de participants</b>
Comment auditer la norme ISO 9001 version 2015 ?	28 juillet 2016 à l'hôtel Novotel Plateau	71 participants
Atelier national norme ISO 10012	15 décembre 2016 A l'hôtel Belle Côte	29 participants

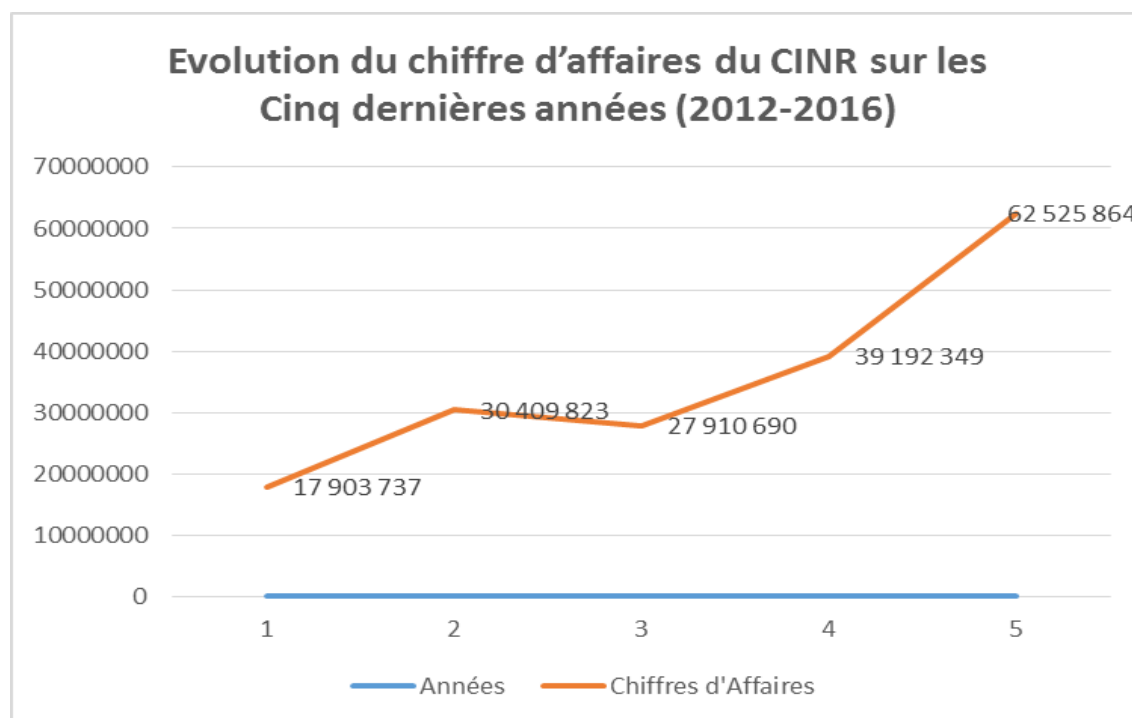
### ***E.2 Services aux membres***

- ❖ 23 nouveaux membres.
- ❖ 165 membres au 31 décembre 2016.
- ❖ Réunion de prise de contact avec les nouveaux membres (2016) le 17 novembre 2016 à CODINORM.

### E.3 Librairie et vente de normes 2016

Type de document	Nombre de documents vendus
Normes ISO	572
Normes Ivoiriennes	197
Normes AFNOR	153
Autres normes étrangères (OHSAS ; ASTM ; ...)	14
<b>TOTAL</b>	<b>936</b>

### Evolution du chiffre d'affaires



### E.4 Veille normative

Contrats de veille Normative	85
------------------------------	----

### ***E.5 Plateforme de veille et d'accès aux normes***

Un projet de plateforme de veille et d'accès aux normes a été initié afin de faciliter l'accès aux normes par les entreprises. La version expérimentale de la plateforme est disponible.

Comme perspective, CODINORM attend développer une plateforme dédiée aux :

- activités d'évaluation de la conformité
- travaux techniques de normalisation

## **F. QUALITÉ INTERNE**

Le système documentaire conformément à la norme ISO 9001 version 2015, a été renforcé avec l'approche risque ; le périmètre de la normalisation est certifiable.

Concernant l'accréditation de la Marque NI, l'évaluation à mi-parcours du système documentaire est achevé.

Le déploiement doit s'effectuer sur les points suivants :

- Appropriation et validation par les membres du Comité Exécutif de Certification (CEC), des risques d'impartialité identifiés
- Formation des membres du CEC à la maîtrise desdits risques en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle
- Formation des auditeurs et experts techniques au processus de production des câbles électriques qui est l'application sectorielle visée par l'examen d'accréditation
- Un stage pratique des auditeurs et experts techniques dans un pays de la sous-région est à envisager
- Audit à blanc : Aout 2017

La problématique de l'accompagnement des entreprises par CODINORM pourrait être un facteur bloquant pour son accréditation.

## **Communication avec les clients**

La communication avec les clients a été améliorée par la mise à disposition sur le site web, d'informations relatives aux produits, aux services et au cadre réglementaire de CODINORM. Ce sont entre autre :

- La liste des produits certifiés en Côte d'Ivoire ;
- La cadre juridique et réglementaire des activités de normalisation et de certification ;
- Les normes en enquête publique ;
- Les programmes de formation ;
- La diffusion d'informations sur les normes nationales, régionales et internationales.

## **G. REPRÉSENTATION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LES INSTANCES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES DE NORMALISATION**

CODINORM participe en tant que membre aux travaux des organisations régionales et internationales de normalisation suivantes :

- CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)
- CEI (Commission Electrotechnique Internationale)
- ISO (Organisation internationale de normalisation)
- ARSO (Organisation Régionale Africaine de Normalisation)
- NORMCERQ (Organisation Ouest Africaine de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité)
- AFSEC (Commission Africaine de Normalisation Electrotechnique)
- IECEE (Système d'évaluation de la conformité des équipements et des composants électrotechniques)
- SOAC (Système Ouest Africain d'Accréditation) :

Conformément à la nouvelle convention Etat/CODINORM, les organisations pour lesquelles l'Etat s'engage à payer les cotisations en qualité de membre, se présentent comme suit:

	Organismes internationaux et /ou régionaux de normalisation	Membre ?		Date d'adhésion	Type de membre/Participation	Montant des cotisations au titre de membre		Intérêts
		Oui	Non			CHF/USD	FCFA	
1.	Organisation internationale de normalisation (ISO)	X		1997	Comité membre	27 846 CHF	16 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 21 000 normes disponibles en ligne....</li> <li>• Appui institutionnel à CODINORM et formations diverses</li> <li>• Participation aux travaux de l'ISO</li> </ul>
2.	Commission Electrotechnique Internationale (IEC) Volet élaboration des normes		X	2003	Affilié Plus	30 000 CHF	18 442 080	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à plus de 9 000 normes</li> <li>• Appui institutionnel à CODINORM et formations diverses</li> <li>• Participation aux travaux de la CEI</li> <li>• Nous assurons le secrétariat du comité technique régional des produits électriques au niveau de la CEDEAO d'où la nécessité d'être membre associé</li> </ul>
3.	IEC/IECEE : Système d'essais de conformité et de certification des équipements et des composants électrotechniques (IECEE) Volet certification produits		X		Affilié observateur	1 600 CHF	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Système international d'essais de conformité et de certification des équipements et des composants électrotechniques</li> <li>• Avoir accès à la base de données pour attester la conformité des produits électrotechniques (réfrigérateurs, fer à repasser, micro-ondes, .....</li> </ul>
4.	Organisation Régionale Africaine de normalisation (ARSO)	X		1977	Membre Fondateur	16 000 USD	9 873 790	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à plus de 800 normes</li> <li>• L'une des Institutions Africaine de normalisation</li> </ul>
5.	Commission Africaine de normalisation Electrotechnique (AFSEC)	X		2007	Membre Fondateur	7500 USD	4 628 340	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'une des Institutions spécialisées dans l'harmonisation des normes électrotechniques et bénéficie de l'appui de l'Union Africaine qui pourrait être profitable à la Côte d'Ivoire</li> <li>• Créée en 2007, la Côte d'Ivoire a payé une seule cotisation (2012)</li> <li>• Fait aussi l'évaluation de la conformité</li> </ul>
6.	NORMCERQ (UEMOA)	X			Membre	Non applicable	Non applicable	Harmonisation des normes
7.	CEDEAO	X			Membre	Non applicable	Non applicable	Harmonisation des normes
8.	<b>TOTAL (CFA)</b>						<b>50 000 000</b>	----

## **H. FAITS MARQUANTS**

### ***H.1 Travaux de normalisation***

#### **Cacao durable et traçable**

La Côte d'Ivoire participe à l'élaboration des normes sur le cacao durable et traçable et assure la vice-présidence de l'ISO TC34/SC18 en charge de cette question. En effet, le marché exigera une certification du cacao durable et traçable d'ici 2020.

Trois normes ont déjà fait l'objet d'enquête publique internationale. La quatrième qui porte sur le schéma de certification est actuellement en enquête publique.

#### **Projet ARSO CEDEAO SIS pour le renforcement des capacités des experts techniques de normalisation**

L'objet du projet est de :

- a) Renforcer les capacités des experts nationaux dans la participation aux travaux régionaux (ARSO, CEDEAO) et internationaux de normalisation (ISO).
- b) Renforcer les capacités de la région de la CEDEAO à faire usage des normes ISO.

### ***H2 Cadre réglementaire***

Le cadre réglementaire de la normalisation et de la certification s'est enrichi des deux documents importants ci-après :

- Nouvelle convention de concession de service public du 23 Janvier 2017 pour l'élaboration des normes et la gestion de la marque nationale de conformité aux normes entre CODINORM et l'Etat de Côte d'Ivoire.
- Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire.

### ***H.3 Politique Nationale de la Qualité***

Le projet de Politique nationale de la qualité assorti d'un plan d'actions a été finalisé par un expert de l'ONUDI à la suite de consultations diverses. Il est présentement soumis pour validation à Monsieur le Ministre de l'Industrie et des mines.

#### H.4 Autres

D'autres faits marquants peuvent être notés comme suit :

Date	Manifestation	Lieu	Nombre de Participant (s)	Remarques
10 - 14 OCTOBRE 2016	80 <sup>ème</sup> Réunion Générale de l'IEC	Frankfurt, Allemagne	9 Membres du CI-NEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Côte d'Ivoire a été félicitée pour l'élaboration de son plan stratégique et les actions menées en vue de la promotion des activités du Comité Electrotechnique National de Côte d'Ivoire (CI-NEC) ;</li> <li>• Le CI-NEC a obtenu l'organisation d'un séminaire technique en 2017 sur la normalisation électrotechnique à Abidjan, animé par le comité français dans le cadre du parrainage.</li> <li>• Il est envisagé une rencontre en France entre le Comité National Français et le CI-NEC pour l'appui technique au secrétaire et aux experts ;</li> <li>• Le CI-NEC a obtenu la prolongation du parrainage.</li> </ul>
11 - 12 FÉVRIER 2016	Mission circulaire de l'IEC AFRC	Abidjan, Côte d'Ivoire	CI-NEC et les directions générales et cabinets ministériels de parties prenantes	Prendre contact avec les différents pays, sonder leurs besoins afin de proposer des produits et services afin d'y répondre Rencontre avec les parties prenantes de la filière électrotechnique pour la promotion de la normalisation électrotechnique et du centre régional IEC-AFRC
5 - 8 MARS 2016	2 <sup>ème</sup> Africa smart grid forum	CAIRE - ÉGYPT	13 Délégués de Côte d'Ivoire dont 9 membres du CI-NEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le prochain Smart grid est prévu pour 2018 ;</li> <li>– La participation de la Côte d'Ivoire a été fortement remarquée ;</li> </ul>
9 - 10 MARS 2016	5 <sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AFSEC	CAIRE - ÉGYPTE	13 Délégués de Côte d'Ivoire dont 9 membres du CI-NEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La Côte d'Ivoire a été approchée pour abriter l'Assemblée Générale de l'AFSEC en 2018 ;</li> <li>– Le guide de l'AFSEC sur l'électrification rurale au TC 82 a été publié et mis à la disposition de tous les pays ;</li> </ul>



## **I. RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION TECHNIQUE**

### **Coopération avec AFNOR (Association Française de Normalisation)**

Signature d'une convention avec l'AFNOR en vue de recevoir gratuitement des normes AFNOR pour l'élaboration de normes ivoiriennes.

### **Coopération avec le CCIC (China Certification and Inspection Group)**

CODINORM a signé un accord de coopération avec le CCIC, pour l'évaluation de la conformité des produits en provenance de la chine vers la Côte d'Ivoire.

## **J. PERSPECTIVES**

Les perspectives peuvent être excellentes à travers le nouveau cadre juridique et le plan stratégique 2015-2020 si l'ensemble des actions planifiées sont mises en œuvre.

Le nouveau cadre réglementaire avec la signature du décret sur les normes rendues d'application obligatoire induira un développement des activités et l'amélioration des finances au bénéfice de l'infrastructure qualité en général, particulièrement pour les enjeux ci-après définis dans les axes stratégiques :

### **Enjeux 1 :**

Leadership et cohérence des actions pour l'application des normes (Protection des consommateurs et la qualité des produits et services).

Cet enjeu trouve son sens dans l'activité d'évaluation de la conformité rendue possible grâce au nouveau cadre réglementaire et particulièrement le Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire.

Il permettra d'assainir le marché contre les produits hors norme, d'assurer une concurrence loyale du marché, de protéger le consommateur; d'induire un développement technologique, de relever le niveau de compétitivité des entreprises nationales, de créer des emplois dans les secteurs des laboratoires, des cabinets conseil, etc.

**Enjeux 2 :**

L'appui à la compétitivité des entreprises.

Cet enjeu se traduit par :

- L'Offre de formation plus accrue et plus complète sur la normalisation, la certification, l'accréditation, la métrologie, l'évaluation de la conformité, le management ;
- La prise en charge réelle de la problématique de la productivité et de la compétitivité des filières nationales grâce à l'outil de gestion « plan d'affaires pour chaque filière à travers les comités techniques ».
- Le financement de projets à travers des organisations nationales et internationales (FIRCA, UE, BAD, USAID, etc.).

**Enjeux 3 :**

Performance organisationnelle.

La performance organisationnelle est une exigence naturelle mais elle apparait dans le nouveau contexte réglementaire, dans la mesure où CODINORM doit démontrer sa capacité à remplir ses missions.

Elle se traduit par :

- L'accréditation et ou la certification des services offerts par CODINORM.

**Enjeux 4 :**

Projet d'infrastructure de CODINORM (bâtiment)

Pour chaque enjeu, les orientations stratégiques sont définies de même que les axes d'intervention suivis d'objectifs de résultats.

La contribution de la normalisation aux priorités des activités gouvernementales est prise en compte.